

## **PRISONNIERS DE GUERRE, COLIS ET COURRIER (1914-1918)**

### **Les accords internationaux**

Les rencontres de BRUXELLES (1874), LA HAYE (1899), GENEVE (1906) puis LA HAYE (1907), aboutissent à la signature d'une série de treize conventions réglant les conditions d'ouverture des hostilités, les lois en coutumes de la guerre ainsi que les droits et devoirs des états et des combattants par les représentants de 44 pays (18 octobre 1907).

### **L'œuvre de la Croix Rouge**

Le 27 août 1914, le Comité International de la Croix Rouge crée l'Agence Internationale des Prisonniers de Guerre (AIPG). Son but : assurer le suivi de chaque prisonnier. Le 11 septembre 1914, l'AIPG recrute son premier salarié. Ils seront mille deux cents en décembre 1914, installés dans les murs du musée RATH de Genève, répartis en trois sections : prisonniers de la Triple Entente, prisonniers de la Triple Alliance et une section pour les civils déplacés.

Au total entre 1914 et 1918, toutes nationalités confondues, ce sont 400 000 pages de noms de prisonniers qui sont rassemblés et 6 millions de fiches individuelles établies. 524 camps sont inspectés par 54 missions : nourriture des prisonniers, hygiène, discipline, conditions d'hébergements et de soins.

Pendant les hostilités, l'Agence des Prisonniers de GENEVE est à l'origine de 1 854 914 colis individuels, affrète 1 813 wagons de secours collectifs et transmet 18 191 498 francs suisses d'aide aux captifs de tous les camps.

L'Agence genevoise est supprimée le 31 décembre 1919.

### **Le courrier des prisonniers**

Paris ouvre, à compter du 8 octobre 1914, un service spécial militaire annexé au bureau postal de BESANÇON (en raison de la proximité de GENEVE), afin de faciliter la circulation des courriers des soldats prisonniers. Une carte autorise une dizaine de lignes maximum. Une lettre (20gr) ne peut dépasser 4 pages pour les soldats, 6 pour les officiers, chacune d'une vingtaine de lignes pour bénéficier de la franchise postale. Les colis ne doivent pas dépasser 5 kg.

Du 8 octobre 1914 au 12 janvier 1915, les Français envoient à leurs prisonniers en Allemagne plus de 922 000 cartes ou lettres et 155 912 colis ; en retour les captifs adressent 1 672 000 lettres en France. La levée dans les camps allemands intervient les 1<sup>er</sup> et 15 du mois pour les lettres, les 5, 10, 15, 20 et 25 du mois pour les cartes.

Durant la même période, les prisonniers allemands reçoivent 1 211 400 lettres et 110 152 colis et envoient 517 000 courriers outre Rhin.

Les envois s'accroissent pendant l'année 1916 pour dépasser les 600 000 lettres hebdomadaires. Début 1917, le bureau postal de Besançon établit qu'entre octobre 1914 et janvier 1917 plus de 60 millions de courriers ont transité dans les deux sens.

Pour le Bureau International de Berne-transit, il convient d'ajouter tout le courrier des prisonniers belges, anglais, autrichiens et italiens et celui de leurs familles.

Les mandats sont échangés contre des jetons de métal ou de bois ou des bons papiers ou des cartons marqués d'une valeur faciale qui permettent d'effectuer des paiements à l'économat du camp.

Au 1<sup>er</sup> janvier 1917, le bureau spécial militaire de Besançon recense que depuis le début des hostilités, l'Allemagne a envoyé en France 736 704 mandats représentant 14 885 770 francs. À cette date, le mark n'a plus qu'un pouvoir d'achat égal au 1/3 de celui de 1914.

Les Français ont envoyé 5 millions de mandats pour un montant de 55 millions de francs. Le franc n'a plus qu'un pouvoir d'achat égal aux 2/3 de celui de 1914.

**J-B. Lamote**